

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour la réalisation d'un diagnostic des éléments drainants de l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif principal 2026 ;

Vu la délibération n°2023-CC-003 du Conseil communautaire en date du 23 février 2023 approuvant le programme d'actions du contrat « espace naturel sensible » du Lac du Pêcher et le plan de financement correspondant à sa mise en œuvre pour la période 2023-2027 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la réalisation d'une bibliographie avec phase de terrain synthèse et analyse des données, évaluation des dégradations et enquête auprès des exploitants agricoles de l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher ;

Considérant l'offre du SIGAL ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense d'investissement, opération n°1006 – Espaces naturels sensibles, chapitre 20 – Immobilisations incorporelles, article 2031 – Frais d'études ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour la réalisation d'un diagnostic des éléments drainants de l'espace naturel sensible du Lac du Pêcher avec le SIGAL, pour un montant HT de 9 195 € (pas de TVA) ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

